Voir la version en ligne

Pour être sûr(e) de recevoir nos prochains courriels, ajoutez lena.baraud@uicn.fr à votre carnet d'adresses.

Février 2022

Lettre d'actualités "Espèces"

Nouvelles de la Commission et du programme "espèces" du Comité français de l'UICN

Bonjour,

Voici la septième édition de la lettre d'actualités "espèces" élaborée avec la contribution des membres de la Commission "espèces" du Comité français de l'UICN.

N'hésitez pas à la faire suivre à tous ceux qui pourraient être intéressés (lien d'inscription).

N'hésitez pas également à nous faire part de vos idées et suggestions pour l'élaboration des prochains numéros.

Bonne lecture !

Actualités des membres de la Commission

Actions post-incendie

Pour le "bastion" varois de la Tortue d'Hermann

L'augmentation de la fréquence des incendies dans les paysages méditerranéens pose depuis quelques décennies la question de la régénération de ces milieux et des espèces qui leurs sont associées. C'est particulièrement le cas d'espèces longévives et peu mobiles telles que la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), classée "Vulnérable" sur la Liste rouge nationale et "En danger" sur la Liste rouge régionale de PACA.

Les 16 et 17 août 2021, un violent incendie a frappé la plaine et le massif des Maures dans le Var, dernier bastion continental français de l'espèce. 8 000 hectares d'écosystèmes ont été ravagés, dont plus de la moitié de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures.

À la suite de cet événement, la SOPTOM (Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux) et ses partenaires se sont mobilisés afin de mener une campagne de sauvetage et de recensement de la Tortue d'Hermann. Plus de 350 tortues ont été observées en moins de trois semaines sur environ 700 à 800 hectares de terrains calcinés. Alors que près de 90 % des tortues semblent avoir péri dans le "massif", environ 61 % ont survécu dans la "plaine". Ces dernières étaient cachées sous des dalles rocheuses pour se préserver de la canicule en cours depuis une semaine.

Victimes de brûlures plus ou moins importantes, de lésions internes et d'infections, une

quarantaine de tortues a rejoint le centre de soins de la faune sauvage de la SOPTOM afin d'y être hydratées et soignées. Parmi elles, certaines sont toujours en soins. Les autres ont été relâchées durant l'automne sur leur lieu de découverte. Elles ont été équipées d'émetteurs pour pouvoir suivre leur réadaptation avec d'autres tortues rescapées n'ayant pas été blessées mais également suivies. Ce radiopistage devrait courir jusqu'à mi-2023 pour améliorer les connaissances sur les mécanismes de survie et de régénération de la population (hibernation, taux de survie, reproduction, utilisation de l'espace).

Pour en savoir plus :
- Voir la vidéo de Brut sur le sujet
- Consulter le site de la SOPTOM
- Contact : Sébastien Caron (responsable conservation et sciences - SOPTOM)

Actualités du programme "Espèces"

Publication de la Liste rouge de la faune de Guadeloupe

Marqué par un riche patrimoine naturel, l'archipel de Guadeloupe abrite une biodiversité remarquable confrontée à de nombreuses menaces. L'état des lieux portant sur 574 espèces de la faune montre que près de 15 % d'entre elles sont menacées.

Les analyses réalisées ont porté sur une série de groupes d'espèces animales des milieux terrestres, d'eau douce et marins : oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et macro-crustacés d'eau douce, mollusques, libellules et demoiselles, papillons de jour, abeilles, mantes, phasmes et une partie des coléoptères.

Parmi les espèces évaluées, 16 espèces ont déjà disparu, 85 sont menacées et 48 sont quasi menacées.

Mené dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, cet état des lieux a été établi par le Comité français de l'UICN et l'UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), avec l'appui d'un groupe de spécialistes.

En savoir plus

Demande de protection du Putois d'Europe

Malgré une dégradation de l'état de conservation du Putois d'Europe (*Mustela putorius*) en métropole, ce mustélidé ne bénéficie toujours pas d'un statut de protection. Le classement de l'espèce dans la Liste rouge nationale est passé de la catégorie "Préoccupation mineure" en 2009 à "Quasi menacée" en 2017. Son déclin s'explique principalement par la régression importante de son habitat naturel, mais l'espèce est également fragilisée par des destructions directes par piégeage volontaire ou accidentel. Bien que son piégeage soit temporairement suspendu sur l'ensemble du territoire national suite à une décision du Conseil d'État du 7 juillet 2021, cette situation ne lui octroie pas la protection pérenne dont elle a besoin.

Déjà préoccupé par l'état de conservation de l'espèce en 2017, le Comité français de l'UICN a réitéré sa demande d'inscription du Putois d'Europe sur la liste des espèces protégées, par un courrier adressé à la Secrétaire d'État à la biodiversité. Préparée avec les experts de la Commission "espèces", cette demande vient soutenir les démarches de la LPO et de la SFEPM en ce sens.

Consulter le courrier

Protection des mammifères marins dans le Golfe de Gascogne

Soumis à de nombreuses menaces, les mammifères marins sont affectés en particulier par les captures accidentelles par les engins de pêche, la dégradation de leurs habitats naturels, les collisions avec les navires, les perturbations sonores et les pollutions chimiques. À l'échelle mondiale, 27 % d'entre eux sont menacés d'après la Liste rouge.

En France, plus de 1 000 échouages de cétacés par saison sur les côtes atlantiques sont attribués aux captures accidentelles. Le plan d'actions contre ces captures lancé dans le cadre de la DCSMM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin) n'est aujourd'hui pas suffisant pour réduire drastiquement cette mortalité. Faisant suite aux recommandations adoptées sur ce sujet lors du Congrès mondial de l'UICN, des mesures doivent être prises rapidement pour assurer la conservation de ces espèces protégées.

Dans cet objectif, un courrier a été rédigé par le Comité français de l'UICN avec les membres de sa Commission "espèces" et adressé le 13 janvier à la secrétaire d'État à la biodiversité et à la ministre de la mer. Il demande instamment à la France de mettre en place des mesures efficaces pour empêcher les prises accidentelles dans les engins de pêche, en se basant sur les recommandations du CNPN et du CIEM, avec des objectifs "zéro capture" pour le Dauphin commun, la fermeture de toutes les pêches dans le Golfe de Gascogne pendant la période la plus à risque et l'équipement de tous les chalutiers de pingers (émetteur sonore pour repousser les cétacés) en dehors de cette période de fermeture.

Pour en savoir plus :
- Consulter le courrier adressé à la secrétaire d'État à la biodiversité et à la ministre de la mer
- Consulter la motion 118 - Renforcer la protection des mammifères marins par la coopération régionale
- Consulter la motion 27 - Réduire les impacts des captures accidentelles sur les espèces marines menacées

Appel au renforcement des actions de lutte contre le trafic d'espèces sauvages

À l’occasion d’une opération de contrôle des douanes à l’arrivée des vols internationaux au terminal T2 de l’aéroport de Paris-Charles de Gaulle, une délégation du Comité français de l’UICN a pu constater l’importance du trafic des espèces sauvages arrivant en France et a appellé à une action renforcée pour le juguler.

Dans la lignée de l'adoption au Congrès mondial de l'UICN de trois motions sur ces enjeux (motions 47, 65 et 50) et à l'approche de la réunion du Comité permanent de la CITES à Lyon en mars prochain, le Comité français appelle à des avancées rapides concernant notamment : le renforcement des moyens humains et matériels des douanes, la responsabilité

juridique des transporteurs, la formation des magistrats, la limitation du poids des bagages et l'information des voyageurs.

Pour en savoir :
- Lire le communiqué de presse du 17 décembre 2021
- Consulter l'article dédié sur le site du Comité français de l'UICN
- Consulter le site internet de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)
- Consulter les motions 47 (sur la criminalité environnementale), 65 (sur l'implication du secteur privé dans la lutte contre le trafic d'espèces) et 50 (sur la vente en ligne de produits illégaux issus d'espèces sauvages)

Fiche de décryptage sur les coûts économiques des EEE

En plus des problèmes écologiques et sanitaires qu'elles occasionnent, les espèces exotiques envahissantes peuvent engendrer des coûts économiques très élevés pour les sociétés.

Des chercheurs du CNRS, du MNHN et des universités de Paris-Saclay et de Rennes 1 estiment que ces coûts représentent entre 1,1 et 10,2 milliards d'euros pour la France en seulement 25 ans.

Une première fiche de synthèse "décryptage" a été publiée sur le sujet par le programme "espèces" du Comité français de l'UICN, grâce à la collaboration des chercheurs de ces quatre établissements. Elle rappelle les principaux chiffres et les messages clés à retenir.

Pour en savoir plus :
- Lire la fiche de décryptage
- Consulter l 'article sur le sujet du Réseau Espèces exotiques envahissante outre-mer et du Centre de ressources EEE
- Contact : Yohann Soubeyran

Revoir le webinaire "EEE et changement climatique"

Organisé dans le cadre du programme Life Natur'Adapt, qui vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe, un webinaire a été organisé le jeudi 4 novembre 2021 permettant au Centre de ressources EEE de présenter les premiers résultats de l'éclairage scientifique « Espèces exotiques envahissantes et changement climatique, quels impacts et conséquences pour la gestion ? ».

En cours de finalisation, ce document d'éclairage constituera une nouvelle publication du Centre de ressources EEE. Sa parution est prévue au premier trimestre 2022.

Pour en savoir plus :
- Consulter le site du Centre de ressources EEE et le Réseau EEE outre-mer
- Contact : Clara Singh

Actualités internationales de l'UICN

Mise à jour de la Liste rouge mondiale

La Liste rouge mondiale de l'UICN a connu sa dernière mise à jour de l'année le 9 décembre (version 2021-3).

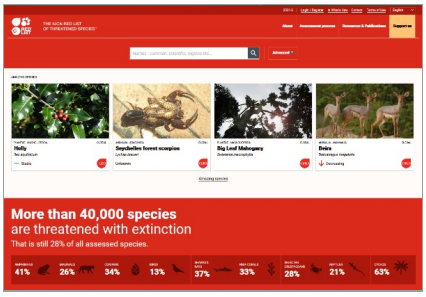

Au total, 142 577 espèces sont désormais évaluées, dont 40 084 sont menacées. On trouve notamment parmi les espèces menacées 41 % des amphibiens, 21 % des reptiles, 13 % des oiseaux, 26 % des mammifères, 37 % des requins et raies, 33 % des coraux constructeurs de récifs, 34 % des conifères et 63 % des cycadées.

Dans cette dernière actualisation, la première évaluation globale des libellules et demoiselles a mis en avant la disparition préoccupante des zones humides à travers le monde.

Consulter le communiqué de presse

Consulter le site de la Liste rouge mondiale

Premières évaluations du Statut vert des espèces de l'UICN

En juillet 2021, un article publié dans le journal Conservation Biology a présenté les premières applications du Statut vert des espèces de l'UICN. Ce Statut vert est un nouveau standard qui permet de mesurer les succès de conservation et le potentiel de rétablissement des espèces. Il a pour le moment été établi pour 181 espèces à l'échelle mondiale, mais l'objectif à terme est d'étendre son utilisation à toutes les espèces évaluées dans le cadre de la Liste rouge. Il sera ainsi disponible directement sur le site de la Liste rouge mondiale.

Pour en savoir plus :
- Consulter les premières lignes directrices sur le Statut vert des espèces de l'UICN
- Lire l'article de présentation sur le site de l'UICN

Actualités juridiques

Fin des élevages de visons d'Amérique en France

Promulguée le 30 novembre 2021, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a été publiée au Journal officiel du 1er décembre 2021 (JORF n° 0279).

Le chapitre IV met fin aux élevages de visons d'Amérique et d'autres espèces sauvages pour leur fourrure. En France, il ne restait fin 2021 plus qu'un seul élevage de visons d'Amérique, alors que le territoire comptait près de 300 fermes d'élevage de visons dans les années 1960. Cette industrie, déjà en déclin et très critiquée au titre du bien-être animal, a été très affaiblie par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Leur fermeture prévient aussi de nouveaux risques d'introduction du Vison d'Amérique

dans le milieu naturel, où il entre notamment en compétition directe avec le Vison d'Europe, classé "En danger critique" sur la Liste rouge nationale et représentant l'un des mammifères les plus menacés de France.

Pour en savoir plus :
- Consulter la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes

---

Rapport sur le placement des animaux sauvages vivants

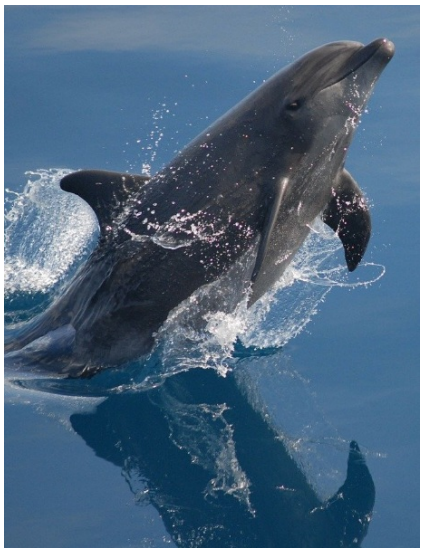

En décembre 2021 a été publié un rapport évaluant les besoins d'accueil des animaux sauvages vivants, comme ceux présentés au public dans des établissements itinérant et des delphinariums.

Ce rapport indique notamment le besoin de définir dans le Code de l'environnement les notions de "refuge" et de "sanctuaire" pour qualifier les établissements destinés à accueillir les animaux concernés de façon temporaire ou permanente. Cette qualification permettra la reconnaissance de l'État et l'obtention éventuelle de financements.

Pour faire face aux lacunes de connaissances en matière de flux des animaux saisis ou abandonnés, deux propositions sont faites :
- utiliser la base de données des animaux sauvages captifs issue de la loi biodiversité de 2016 (i-fap) pour pouvoir déterminer de façon précise ces flux et les besoins de placement des animaux ;
- confier à l'AFdPZ (Association française des parcs zoologiques) le rôle de guichet unique chargé de trouver le lieu d'accueil adapté aux animaux concernés.
La gouvernance du dispositif reposera sur la commission nationale consultative de la faune sauvage captive.

Des propositions et des recommandations spécifiques sont également formulées pour les animaux issus des cirques et des delphinariums.

Pour en savoir plus :
- Consulter le rapport sur le placement des animaux sauvages vivants (MTE - décembre 2021)
- Consulter la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes
- Relire les annonces du gouvernement de septembre 2020 sur le sujet

Autres actualités

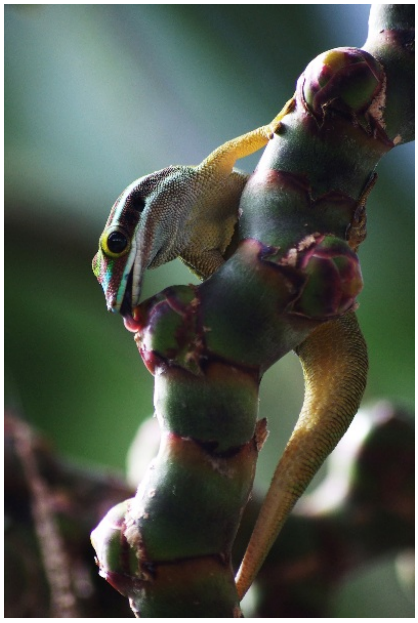

Un nouveau PNA pour les geckos verts de La Réunion

Après un premier Plan national d'actions (PNA) consacré au Gecko vert de Manapany entre 2012 et 2016, un nouveau PNA a été annoncé en 2021. Déjà opérationnel depuis 2020, ce plan permettra de réaliser des actions concrètes jusqu'en 2029 pour la conservation des deux espèces de geckos verts de La Réunion. Le Gecko vert de Bourbon et le Gecko vert de Manapany, classés respectivement "En danger" et "En danger critique" dans la Liste rouge nationale, font partie des trois dernières espèces de reptiles terrestres indigènes de l'île. Ils représentent ainsi un patrimoine unique fortement fragilisé par la dégradation et la destruction de leurs habitats du fait des pressions exercées par des espèces végétales et animales exotiques envahissantes et par l'urbanisation.

Pour en savoir plus :
- Consulter le Plan national d'actions
- Consulter l'article dédié sur le site de Nature Océan Indien

Projet CREME : état des lieux des connaissances pour la conservation du Gecko vert de Manapany

Située dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, l'île de La Réunion présente une biodiversité unique et d'une valeur patrimoniale exceptionnelle. Lancé en septembre 2020, le projet CREME (Conservation & restauration des espèces & milieux endémiques), porté par l'Université de La Réunion et co-financé par l'Union européenne et la région Réunion, s'attache à étudier deux espèces endémiques de l'île, le Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*) et le Gecko vert de Manapany (*Phelsuma inexpectata*). Comme évoqué dans l'article précédent, ce dernier connait un déclin continu de sa répartition et du nombre de ses populations, qui le conduise à être classé "En danger critique" d'extinction dans la Liste rouge de la faune de La Réunion. Son aire de répartition est aujourd'hui très limitée (<1,5 km²) et ses populations sont extrêmement fragmentées. Il est particulièrement menacé par des espèces animales invasives, prédatrices et/ou compétitrices, la modification de son habitat (urbanisation, mise en culture, dégradation) et le changement climatique.

Le projet CREME a pour objectif d'acquérir des connaissances sur la répartition, la dynamique et la structure génétique du Gecko vert de Manapany afin de fournir aux acteurs du territoire des recommandations de gestion et de conservation pour l'ensemble de son aire de répartition.

Sur la première année du projet, plus de 60 "patchs" de présence ont été recensés. Les effectifs de huit populations représentatives des différents habitats occupés, ont pu être estimés (plus de 900 individus photo-identifiés). Une banque d'ADN issue d'échantillonnage de tissus de 450 individus a été constituée afin de réaliser les analyses génétiques. Ces données permettront de caractériser l'état de santé des populations relictuelles.

Pour en savoir plus :
- Découvrir la vidéo de présentation du projet
- Consulter le site internet du projet
- Contact : Clara Grondin (chargée de coordination du projet)

Événements

Congrès régional dédié aux tortues marines

En mars 2022, le premier congrès dédié aux tortues marines d'Afrique atlantique et méditerranéenne se tiendra à Cotonou, au Bénin. Un pas de géant pour poser les jalons d'une nouvelle dynamique régionale de la conservation sous l'impulsion des organisations de la société civile, en étroite collaboration avec les institutions et les acteurs des secteurs public et privé.

Ce congrès est organisé sur l'initiative de trois réseaux d'acteurs de la société civile : RASTOMA, le Réseau des Acteurs de la Sauvegarde des Tortues Marines en Afrique centrale, WASTCON, West African Sea Turtle Conservation Network, et NAST-Net, North African Sea Turtle Network. Il a été rendu possible grâce au support de l'OFB et du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), ainsi que du soutien de long terme du Programme des petites initiatives (PPI) géré par le Comité français de l'UICN.

Pour en savoir plus :
- Consulter la présentation de l'événement
- Contacts : Ursla Koumbo (coordinatrice RASTOMA) et Alexandre Girard (président

RASTOMA)

Séminaire SAPROX

Le 20 novembre 2021 s'est tenu un webinaire d'une journée sur l'Inventaire national des coléoptères saproxyliques (SAPROX). Cet inventaire est un programme qui vise à faciliter le regroupement des données existantes sur la biologie et la distribution des espèces, pour les rendre disponibles à l'ensemble de la communauté entomologique (projets d'atlas locaux et nationaux, publications…) et aux gestionnaires d'espaces naturels. Il est animé conjointement par l'Opie (Office pour les insectes et leur environnement) et l'UMS PatriNat.

Ce webinaire abordait les différents aspects du programme et les outils mis à disposition des acteurs dans le cadre de leurs projets, dont OpenObs, la nouvelle plateforme d'accès aux données de l'INPN.

Voir le replay des interventions

Ouvrages et publications

Livre blanc : "L'introduction des essences exotiques en forêt"

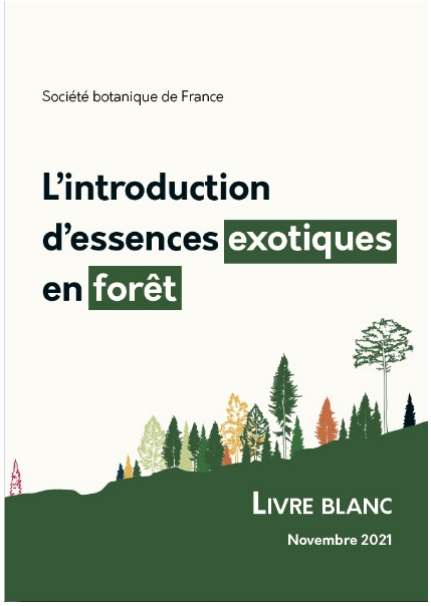

L'adaptation de la forêt française aux changements climatiques est une nécessité pour qu'elle puisse continuer à assurer ses fonctions économiques, écologiques et sociétales. Pour relever ce défi, la plantation d'essences plus tolérantes à la chaleur et à la sécheresse est encouragée par les pouvoirs publics. Mais les essences préconisées sont pour beaucoup d'origine exotiques et majoritairement issues d'autres continents. L'utilisation d'essences exotiques en foresterie est une longue tradition française. Pourtant, le rapport bénéfice/risque de cette pratique n'a jamais été évalué. Or, les retours d'expérience sont souvent décevants, voire alarmants. Devant ce constat, la Société botanique de France a souhaité apporter par ce livre blanc une information scientifique sur les plantations d'essences exotiques, accessible au grand public et aux décideurs.

Cet ouvrage de près de 150 pages dresse un état des connaissances scientifiques sur les risques associés à l'introduction d'essences exotiques dans les forêts françaises dans le contexte actuel d'adaptation des forêts aux changements climatiques en vue d'en accroître la résilience. Il a été présenté en avant-première dans le cadre des « Assises du bois et de la forêt » organisées par le Gouvernement.

Pour en savoir plus :
- Découvrir le livre blanc
- Consulter le site de la Société botanique de France

Publication d'une monographie du Pic à dos blanc

Dans le premier numéro d'Alauda en 2022,

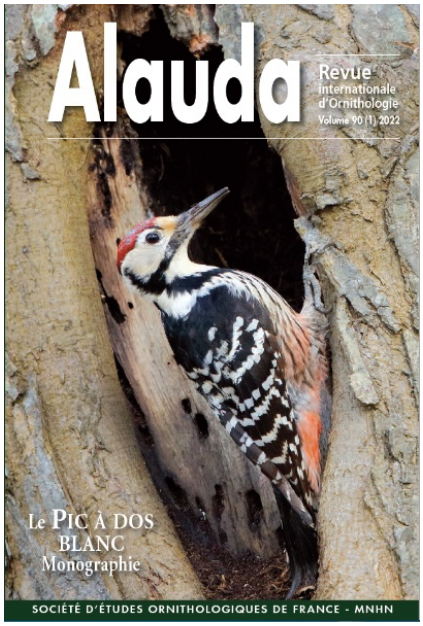

la SEOF (Société d'études ornithologiques de France) publie une monographie sur le Pic à dos blanc et la sous-espèce de Lilford en partenariat avec le Parc national des Pyrénées et le Groupe ornithologique des Pyrénées et de l'Adour. Composée de 130 planches, cartes et photographies illustrant les 8 chapitres, cette monographie présente tous les aspects du complexe *Dendrocopos leucotos*, allant de la biologie à l'écologie en passant par la conservation. Une bibliographie exhaustive de 750 références complète cette publication de référence.

Pour en savoir plus :
- S'abonner et/ou adhérer à la revue trimestrielle Alauda et commander les livres publiés par la SEOF sur les oiseaux d'Afrique du Nord et de Mauritanie
- Contact : Pierre Migot (SEOF)

Autres lettres d'informations de l'UICN

Parmi les dernières lettres d'actualités de l'UICN :

- Lettre d'actualités de la SSC : Numéro d'octobre 2021

Les autres lettres d'actualités du programme "espèces" du Comité français :

- Lettre d'informations du Centre de ressources EEE : Numéro 18 - novembre/décembre 2021
- Lettre d'informations du Réseau EEE outre-mer : Numéro de décembre 2021

Réalisation : Lena Baraud (Comité français de l'UICN).
Avec l'équipe "Espèces" du Comité français : Madeleine Freudenreich, Emmanuelle Sarat, Clara Singh, Yohann Soubeyran, Simon Véron et Florian Kirchner.

Crédits photographiques :
Potimirim glabra (© Stéphane Di Mauro / PNG), Tortue d'Hermann (© Sébastien Caron / SOPTOM), Putois d'Europe (© Stephan Oleszczynski), Grand dauphin (CC-BY-NC-ND David Marquina Reyes), Crocodile du Nil (CC-BY Julian Mason), Vison d'Amérique (CC-BY Will Parson / Chesapeake Bay Program), Grand dauphin (Domaine public Pixabay), Gecko vert de Manapany © Allison Gandar), Gecko vert de Manapany (© Mickaël Sanchez), Tortue verte (© Laurent Bèche), Lamie tisserand (© Julien Touroult).

www.uicn.fr | uicn@uicn.fr

Conformément à la loi RGPD mise en application à compter du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et d'opposition aux informations personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer auprès de communication@uicn.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de notre part par email, vous pouvez vous désinscrire ci-dessous.

Se désinscrire de la liste de diffusion

Copyright © 2020 Comité français de l'UICN. Tous droits réservés